

CH_VB 1991 vom 24. Januar 1991

Bundesverwaltung, 1991-01-24, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_1991_

FR: CH_VB 1991 du 24 janvier 1991

IT: CH_VB 1991 del 24 gennaio 1991

Erwägungen

E. 22

mars (17 séances) Séances du Conseil des Etats: 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21 et 22 mars (13 séances) Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies): 20 mars Aperçu général Divers x 1. Elections aux conseils législatifs a. Conseil national. Vérification des pouvoirs b. Conseil des Etats. Communications des cantons x 2. Conseil national a. Remplacements dans des commissions permanentes x 3. Conseil des Etats a. Election du président pour 1991 b. Election du 2e scrutateur c. Remplacements dans des commissions permanentes x 4. Tribunal fédéral Election d'un juge N 5/90.003 n Immunité parlementaire du conseiller national Ziegler. Levée 6/90.034 n Immunité parlementaire des conseillères nationales et conseillers nationaux Danuser, Fankhauser, Hubacher, Jaeger, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner, Stocker, Zbinden Hans. Levée 7/90.035 n Immunité parlementaire de la conseillère nationale Jean- prêtre. Levée EN 8/90.022 en Evénements survenus au DMF. Commissions parlementaires d'enquête x 9/90.047 - Commissions extra-parlementaires 1989-1992. Rapport des Cd G N/E 10/90.072 n Immunité parlementaire du conseiller national Ziegler. Levée 11/90.073 n Immunité parlementaire du conseiller national Spiel- mann. Levee x 12/90.087 en Réorganisation des services du Parlement. Rapport x 13/91.002 - Rapport CdG/CF. Plafonnement des effectifs * 14/91.007 en Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport x 15/91.008 né Délégation auprès de l'AELE. Rapport 16/91.009 en Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rap port * 17/91.021 né CDG N/E. Rapport sur les inspections et les requêtes 1990 Initiatives a. Initiatives des cantons 18.(11758) n Berne. Médicaments. Législation E 19/87.202 é Bâle-Ville. Politique énergétique E 20/87.205 é Jura. Politique énergétique E 21/87.207 é Fribourg. Requérants d'asile x 22/88.201 é Genève. Assurance-maternité EN 23/88.202 é Saint-Gall. Techniques de recombinaison de l'ADN E 24/88.203 é Bâle-Campagne. Chimie et environnement x 25/88.204 é Berne. Introduction de douze dimanches sans voitures x 26/88.205 é Berne. Introduction du Jeûne fédéral sans voitures 2 E 27/88.207 é Zurich. Taxe kilométrique sur les véhicules automobiles 28/88.208« Soleure. Abandon du projet de centrale nucléaire de Gra ben x 29/89.200 é Bâle-Campagne. Instauration de dimanches sans voitures N 30/89.203 n Fribourg. Spéculation foncière 31/89.204 n Genève. Répression des manifestations xénophobes, raciales et antisémites 32/90.200 é Genève. Contrats-cadres cantonaux entre associations de locataires et bailleurs E 33/90.201 é Jura. Mode de réadaptation des rentes AVS et AI 34/90.202 n Genève. Statut des objecteurs de conscience 35/90.203 é Valais. Responsabilité civile illimitée des exploitants d'installations hydro-électriques 36/90.204 n Jura. Suppression de la taxe militaire pour les handicapés . 37/90.205 n Saint-Gall. Documents établis pour assurer la sécurité de l'Etat. Communication par les cantons * 38/91.300 n Tessin. Loi sur les armes et les munitions 39/91.301 n Bâle-Ville. Rentes AVS/AI. Compensation du renchérissement *

40/91.302 n Jura. Statut de l'objecteur de conscience * 41/91.303 Uri. Protection contre les atteintes du trafic de transit * 42/91304 Bâle-Ville. Libre passage dans le cadre de la prévoyance professionnelle * 43/91.305 Zurich. Politique d'asile b. Initiatives parlementaires Conseil national 44/77.223 n Fichiers personnels et protection de la personnalité. Constitution (Gerwig) 45/77.224 n Fichiers personnels et protection de la personnalité. Loi (Gerwig) 46/85.237 n Fonctions arbitrales des juges fédéraux (Ruffy) x 47/86.228 n Réexamen de la politique énergétique (Hubacher) 48/87.224 n Institution de l'initiative unique (Groupe de l'Union démocratique du centre) x 49/87.228 n Elections au Conseil national. Révision de la loi sur les droits politiques (Iten) x 50/88.223 n Energie atomique. Compléments à la loi (Günter) x 51/88.225 n Droit du tourisme (Neukomm) 52/88.229 n . Loi sur l'alcool. Entraide en arboriculture (Berger) 53/88.230 n Révision de l'art. 361er, 1er al., de la constitution fédérale (Béguelin) x 54/88.234 n Génie génétique. Moratoire (Fetz) N 55/88.237 n Procédure concernant la planification politique (Commission du Conseil national, 86.015) 56/88.243 n Principe pollueur-payeur (Rebeaud) 57/89.220 n Revenus des parlementaires (Jeanprêtre) 58/89.227 n 1er août. Fête nationale fériée (Ruf) x 59/89.230 n Inéligibilité des fonctionnaires fédéraux au Conseil des Etats (Ruf) 60/89.232 n Accès à la propriété locative et fonds de la prévoyance professionnelle (Spoerry) 61/89.234/1 Code pénal militaire. Abolition de la peine capitale (Pini) x 62/89.236 n Paiements directs à l'agriculture (Neukomm) 63/89.237 n Article constitutionnel sur l'éducation (Zbinden Hans) x 64/89.240 n Loi sur les analyses de génome (Ulrich) 65/89.241 n Politique économique extérieure. Participation du Parlement, transparence et formation de l'opinion publique (Zbinden Hans) 66/89.243 n Commission de gestion. Constitution d'une délégation (Commission 89.006) 67/89.244 n Suppression de la justice militaire en temps de paix (Spielmann) x 68/89.245 n Service civil (Hubacher) 69/89.247 n Responsabilité du fait du produit (Neukomm) 70/89.249 n Egalité des salaires masculins et féminins. Fardeau de la preuve (Nabholz) x 71/89.250 n Limitations de vitesse. Compétence législative (Fäh) 72/89.251 n Initiatives parlementaires. Délais d'examen (Ruf) x 73/89.252 n Arrêté fédéral relatif à la loi sur les indemnités parlementaires. Indemnisation des frais (Ruf) 74/89.253 n Suppression du Conseil des Etats (Groupe écologiste) x 75/89.254 n Amnistie en faveur des objecteurs de conscience (Leutenegger Oberholzer) 76/90.223 n Institut d'écologie de la communication (Groupe écologiste) x 77/90.224 n Fonds de solidarité financé par le 2e pilier (Groupe écologiste) 78/90.225 n Référendum en matière d'armement (Hubacher) x 79/90.227 n Planification financière du DMF (Oehler) 80/90.228 n Réforme du Parlement. (Petitpierre) x 81/90.230 n Crédit à la consommation. Législation sur les abus (Oehler) 82/90.232 n Interdiction d'importation de matériel de guerre (Borei)

3 83/90.234/1 Moratoire en matière d'armement (Rechsteiner) 84/90.239 « Droits sur les carburants et électromobiles (Bircher) 85/90.240 « Egalité des salaires (Hafner Ursula) 86/90.241 « Proportion minimale de femmes au sein des autorités fédérales (Leutenegger Oberholzer) 87/90.242 « Davantage de députées au Parlement (Groupe socialiste) 88/90.244 « Réserves d'or de la Banque nationale (Hafner Rudolf) 89/90.245 n La Suisse et la construction de l'Europe (Sager) 90/90.246 n La Suisse et la construction de l'Europe (Caccia) 91/90.247 n La Suisse et la construction de l'Europe (Petitpierre) 92/90.248 n Electricité et sauvegarde de l'environnement. Taxe à affectation spéciale (Schmidhalter) 93/90.249 « Réforme du système gouvernemental (Vollmer) 94/90.253 « Contributions allouées aux représentants des partis ou mouvements n'appartenant à aucun groupe (Ruf) 95/90.254 « Vote électronique au Conseil national (Bureau) 96/90.256 « Réparation des

dommages en rapport avec la sécurité de l'Etat (arrêté fédéral urgent) (Stappung) 97/90.257« Acquisition de la nationalité suisse. Conditions de résidence (Ducret). 98/90.258 n Interdiction des boîtes en aluminium (Borei) 99/90.260 n Déclaration de force obligatoire des contrats-cadres et autres mesures paritaires dans le domaine du logement (Guinand) 100/90.261« Trafic régional. Participation des cantons (Ammann) 101/90.262 n Ouverture de négociations en vue de l'adhésion à la Communauté européenne (Jaeger) 102/90.263 « Droits de l'enfant (Spielmann) 103/90.266« Maintien du secret. Haute surveillance du Parlement (Commission 90.022 du Conseil national) 104/90.267 « Réforme du contrôle parlementaire des finances (Groupe socialiste) 105/90.268 « Loi sur le Contrôle fédéral des finances. Révision de l'art. 15 (Züger) 106/90.270« Gestion financière. Renforcement du contrôle parlementaire (Groupe écologiste) 107/90.271 n Statut des fonctionnaires hors-classe (Allenspach) 108/90.272 « Politique d'asile réfléchi. Bases constitutionnelles (Ruf) 109/90.273 n Procédure CEP. Protection juridique des intéressés (Bonny) N 110/90.275 « Fonds pour la protection du paysage (Bureau du Conseil national) 111/91.400 « Introduction de quotas pour les membres masculins du Conseil des Etats (Minorité de la Commission 89.253 CN) * 112/91.401« Elimination des divergences par l'Assemblée fédérale, Chambres réunies (Minorité de la Commission 89.253 CN) 113/91.402« Pour une composition plus équilibrée du Conseil des Etats (Minorité de la Commission 89.253 CN) * 114/91.403« Matériel de guerre. Arrêt des exportations (Seiler Rolf) 115/91.404« Réforme de la politique étrangère (Zbinden Hans) 116/91.405« Gestion appropriée du Fonds de l'assurance-chômage (Allenspach) * 117/91.406« Commerce d'armes. Contrôle fédéral (Borei) * 118/91.407« Interdiction absolue des exportations d'armes (Groupe socialiste) 119/91.408« Service civil (Commission 89.245) * 120/91.409« Ville fédérale. Institution du système de la rotation (Ziegler) 121/91.410 n Initiatives populaires. Dispositions rétroactives (Zwingli) * 122/91.411« Prestations familiales (Fankhauser) 123/91.412 « Interdiction de l'exportation de matériel de guerre et re conversion des entreprises d'armements (Spielmann) Conseil des Etats 124/85.227 é Droit des assurances sociales (Meier Josi) 125/89.235 é Accès à la propriété locative et fonds de la prévoyance professionnelle (Kündig) 126/89.243 é • Commission de gestion. Constitution d'une délégation (Commission 89.006) 127/89.246 é Loi sur la formation professionnelle. Révision (Cavadini) 128/90.226 é - Article constitutionnel sur la santé publique (Jelmini) 129/90.229 é Réforme du Parlement (Rhiriow) 130/90.231 é Réforme du Gouvernement (Rhiriow) 131/90.237 é Réforme judiciaire. Mesures immédiates (Rhiniow) 132/90.259 é Arrêté fédéral visant à encourager des contributions cantonales aux loyers et aux intérêts hypothécaires (Commission 90.055 du Conseil des Etats) 133/90.264 é Ouverture de négociations en vue de l'adhésion à la Communauté européenne (Roth) 134/90.265 é „ Maintien du secret. Haute surveillance du Parlement (Commission 90.022 du Conseil des Etats) E 135/90.274 é Fonds pour la protection du paysage (Bureau du Conseil des Etats)

4 Objets du Conseil fédéral 136/90.062 é Organisation de l'administration. Révision * 137/91.010 é n Compte d'Etat 1990 * ' 138/91.018 é n Rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1990 Département des affaires étrangères 139/85.019« Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Accord avec l'Egypte x 140/90.044« Frontière dans le secteur du barrage de Livigno. Convention x 141/90.048 é Droits politiques des Suisses de l'étranger. Révision * 142/91.001 né Territoire douanier suisse. Accord avec le Liechtenstein 143/91.004« Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Adhésion de la Suisse * 144/91.016 é« Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral Département de l'intérieur x

145/87.036 é Sauvegarde de nos eaux. Initiative populaire et loi sur la protection des eaux. Révision EN 146/87.078 é Ecoles polytechniques fédérales. Loi x 147/88.011 é Loi sur la radioprotection EN 148/88.014 é Initiative des caisses-maladie EN 149/88.048 é . Loi sur les forêts E 150/89.011 é Loi sur les denrées alimentaires x 151/90.019 é Bibliothèque pour tous. Aide financière E 152/90.021 é 10 e révision de l'AVS x 153/90.032 é Ecole de sport de Macolin. Projet de construction x 154/90.038 é Ecoles polytechniques fédérales. Projets de construction x 155/90.043 é Dîme [de l'alcool 156/90.045 é Assurance militaire. Loi x 157/90^053 é Sauvegarde de la culture et des langues. Subventions aux cantons des Grisons et du Tessin x 158/90.059 é Enseignement supérieur et mobilité. Coopération inter nationale 159/90.082 « Assurances AVS/AI et accidents. Lois. Modification 160/90.084 é Encouragement de la recherche scientifique. 1992 à 1995 NE 161/91.005 «é Prestations complémentaires AVS/AI. Allocation du 700e * 162/91.019 Cst. Article sur les langues 163/91.022 «é EPF..Réglementation transitoire. Prorogation 164/91.024« Pro Helvetia. Aides financières 1992-1995 Département de justice et police NE 165/83.015 n Code des obligations. Droit des sociétés anonymes E 166/84.064 é Droit d'auteur. Loi EN 167/85.047 é Code pénal et code pénal militaire. Révision E 168/88.032 é Protection des données. Loi EN 169/88.039 é Confédération et cantons. Répartition des tâches. Second train de mesures EN 170/88.066 é Droit foncier rural 171/89.051 n Loi sur les brevets. Révision EN 172/89.067 é • «Techniques de reproduction et de manipulation génétique». Initiative populaire 173/89.080« Politique d'organisation du territoire. Rapport N 174/90.030« Aide aux victimes d'infractions. Loi. Convention x 175/90.049 é Traité d'extradition avec les Philippines 176/90.074 é Mensuration officielle. Indemnités 177/90.075 é Protection des marques. Loi E 178/90.076 é Traité d'extradition avec les Etats-Unis d'Amérique 179/90.088 én Constitutions cantonales FR, BS, AR, GR. Garantie 180/91.025 n Organisation judiciaire. Révision * 181/91.030- Recours en grâce Département militaire x 182/90.050 é Programme d'armement 1990 183/90.061 n Politique de sécurité. Rapport 1990 * 184/91.027 n Programmé d'armement 1991 185/91.028 é Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Département des finances x 186/90.031 « Statut des fonctionnaires. Modification N 187/90.057 « Tribunal fédéral. Projet de construction N 188/90.058« Immeuble Haslerstrasse 16 à Berne. Acquisition E 189/90.069 é Programme immédiat en matière d'impôt fédéral direct. Prorogation N 190/90.070« , Double imposition. Convention avec la République populaire de Chine * 191/Ad90.046 né Budget 1991. Supplément I 5 x 192/91.003 én Crise du Golfe. Aide aux Etats les plus touchés * 193/91.006 é Emprunts de la Confédération * 194/91.011 n Tarif des douanes. Modification * 195/91.012 n Communication électronique dans l'administration fédérale * 196/91.015 né Régie des alcools. Budget 1991/92 ' Département de l'économie publique x 197/89.010 n «Limitons strictement l'expérimentation animale». Initiative populaire x 198/89.078 n Surveillance des prix et des intérêts des crédits. Initiative populaire EN 199/89.079 é Crédits d'investissements dans l'agriculture et aide aux exploitations paysannes. Loi x 200/90.033 é Silo à blé de Brigue. Réfection x 201/90.036 é Détenteurs de bétail de la région de montagne. Contributions aux frais . x 202/90.041 é Institut pour les maladies à virus à Mittelhäusern. Crédit supplémentaire E 203/90.077 é Production végétale. Mesures d'orientation x 204/90.078 né Politique économique extérieure 1990 x 205/90.079 né Tarif des douanes. Mesures 1990/11 x 206/90.080 né Le désendettement: une question de survie 207/90.083 n Recherche et développement. Coopération technologique en Europe 1992-1995 N 208/90.085 n Construction de logements. Arrêté fédéral * 209/91.017 é Pays en développement. Système de préférences douanières * 210/91.020 é Investissements en

faveur des régions de montagne Département des transports, des communications et de l'énergie NE 211/87.061 n Radio et télévision. Loi 212/87.069 é Loi sur les chemins de fer. Modification NE 213/87.076 n Loi sur les télécommunications x 214/88.024 - Energies renouvelables et nouvelles technologies énergétiques. Rapport x 215/88.029 - Recherche énergétique des pouvoirs publics en Suisse. Rapport N 216/90.040 n Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA) x 217/90.042 é XXe Congrès postal universel N 218/90.067 n Télévision transfrontière. Convention E 219/90.068 é Centre de la sécurité aérienne de Genève. Agrandissement 220/90.086 é Grands projets de chemins de fer. Procédure d'approbation des plans * 221/Ad90.063 né PTT. Budget 1991. Supplément I * 222/91.013 n EUROCONTROL. Convention * 223/91.014 én PTT. Gestion et comptes 1990 * 224/91.023 n Attribution des offices aux départements et des services à la Chancellerie fédérale. Arrêté * 225/91.026 Désaffectation de la centrale nucléaire expérimentale de Lucens (VD). Contribution financière * 226/91.029 né CFF. Gestion et comptes 1990 Interventions personnelles Conseil national 227/88.506 (M) Conseil des Etats (Jelmini). Les frontaliers et l'assurance-maladie. Droit de recours x 228/Ad88.058 (M) Conseil des Etats (Commission des finances). Investissements des CFF: compétences du Parlement x 229/89.501 (M) Conseil des Etats (Affolter). Crédit à la consommation. Loi 230/90.378 (M) Conseil des Etats (Riiesch). Loi fédérale sur la protection de l'Etat 231/90.541 (M) Conseil des Etats (Miville). Installations de tir. Subventions à l'assainissement des protections antibruit 232/90.568 (M) Conseil des Etats (Zimmerli). Révision de la loi fédérale d'organisation judiciaire: droit de cognition du TF redéfini conformément aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme 233/89.595 (M) Conseil des Etats (Riiesch). Caisse fédérale d'assurance et politique d'engagement de cadres 234/90.426 (M) Conseil des Etats (Lauber). Etude du gibier (voir motion identique CN Frey Walter, n° 486/90.421) 235/90.528 (M) Conseil des Etats (Uhlmann). Défense militaire du pays. Nouvelle conception 236/90.411 (M) Conseil des Etats (Bühler). Politique coordonnée de la drogue 237/88.869 (M) Conseil des Etats (Roth). Création d'un institut fédéral de chimie analytique appliquée et d'hygiène 238/90.714 (M) Conseil des Etats (Hänsenberger). Prestations complémentaires de l'AVS. Base constitutionnelle x 239/90.699 (M) Conseil des Etats (Reymond). Droit foncier. Abrogation des volets B et C du programme d'urgence (voir motion identique CN Groupe libéral, n° 277/90.669) 240/90.400 (M) Groupe démocrate-chrétien. Loi sur la sécurité de l'Etat 241/90.652 (M) Groupe démocrate-chrétien. Conditions propices à l'essor de la place financière suisse

242/90.885 (I) Groupe démocrate-chrétien. Sauvegarde de l'agriculture suisse 243/90.918 (P) Groupe démocrate-chrétien. Dangers existentiels. Appréciation d'ensemble 244/91.3006 (I) Groupe démocrate-chrétien. Politique de paix dans les pays baltes 245/91.3007 (I) Groupe démocrate-chrétien. Conflit du Golfe. Disponibilité de la Suisse 246/91.3044 (I) Groupe démocrate-chrétien. Problèmes en matière d'asile 247/91.3064 (M) Groupe démocrate-chrétien. Réforme de l'armée et politique de sécurité. Mesures d'urgence 248/90.373 (M) Groupe radical-démocratique. Loi fédérale sur la protection de l'Etat et du citoyen 249/90.435 (M) Groupe radical-démocratique. Réforme du gouvernement 250/90.447 (M) Groupe radical-démocratique. Création d'un Département fédéral de la sécurité et de la défense 251/90.505 (M) Groupe radical-démocratique. Politique agricole 252/90.550 (M) Groupe radical-démocratique. Droit foncier. Abrogation des volets B et C du programme d'urgence 253/90.553 (M) Groupe radical-démocratique. Constructions d'utilité publique. Aide au financement 254/90.558 (M) Groupe radical-démocratique.

Conditions propices à l'essor de la place financière suisse 255/90.764 (I) Groupe radical-démocratique. Pouvoir d'achat du franc suisse 256/90.925 (P) " Groupe radical-démocratique. La Suisse et le Système monétaire européen (SME) 257/90.926 (P) Groupe radical-démocratique. Lutte contre la pauvreté en Suisse. Programme national 258/91.3112 (P) Groupe radical-démocratique. NLFA et trafic de transit avec la CE 259/89.727 (M) Groupe écologiste. Encouragement de l'agriculture biologique 260/90.314 (M) Groupe écologiste. 10e révision de l'AVS. Indemnités journalières 261/90.315 (P) Groupe écologiste. Revenu minimum garanti 262/90.450 (M) Groupe écologiste. Révision totale de la constitution 263/90.518 (M) Groupe écologiste. Ratification de la Charte sociale européenne 264/90.549 (M) Groupe écologiste. Aéronefs. Interdiction des vols de nuit 265/90.565 (M) Groupe écologiste. Fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg 266/90.668 (M) Groupe écologiste. Interdiction d'exporter du matériel de guerre 267/90.810 (M) Groupe écologiste. Politique énergétique. Programme d'action 268/90.908 (M) Groupe écologiste. Illégalité de la police politique 269/90.948 (P) Groupe écologiste. Organes dirigeants du DMF. Réorganisation x U 270/91.3040 (I) Groupe écologiste. Essais en champ de pommes de terre modifiées génétiquement 271/91.3077 (M) Groupe écologiste. Représentation des groupes au sein de la délégation auprès du Conseil de l'Europe 272/90.444 (P) Groupe AdI/PEP. Matériel destiné à être utilisé pour le combat 273/90.687 (I) Groupe AdI/PEP. Intervention du Conseil fédéral auprès des banques 274/90.715 (M) Groupe AdI/PEP. Politique énergétique axée sur l'économie de marché 275/90.717 (P) Groupe AdI/PEP. Adhésion à l'ONU x 276/90.785 (M) Groupe AdI/PEP. Obligation d'amortir les hypothèques x ' 277/90.669 (M) Groupe libéral. Droit foncier. Abrogation des volets B et C du programme d'urgence (voir motion identique CE Reymond, n° 239/90.699) 278/89.654 (I) Groupe de l'Union démocratique du centre. Politique de lutte contre la drogue 279/90.383 (M) Groupe de l'Union démocratique du centre. Redéfinition de la sécurité de l'Etat 280/90.466 (P) Groupe de l'Union démocratique du centre. Jeunes travailleurs étrangers. Statut spécial 281/90.510 (M) Groupe de l'Union démocratique du centre. Défense militaire du pays. Nouvelle stratégie 282/90.622 (M) Groupe de l'Union démocratique du centre. Conditions propices à l'essor de la place financière suisse 283/90.755 (I) Groupe de l'Union démocratique du centre. Politique d'Alsace * 284/91.3116 (P) Groupe de l'Union démocratique du centre. Politique d'Alsace 285/90.440 (M) Groupe socialiste. Révision totale de la constitution de 1874 , . 286/90.537 (I) Groupe socialiste. Ministère public de la Confédération. Fichiers spéciaux 287/90.543 (M) Groupe socialiste. Fichiers spéciaux. Notification d'office aux personnes enregistrées 288/90.735 (M) Groupe socialiste. Politique énergétique. Mesures envisagées 289/90.756 (M) Groupe socialiste. Adhésion de la Suisse à l'ONU x 290/90.768 (M) Groupe socialiste. Aménagement , du territoire. Prélèvement des plus-values x 291/90.822 (M) Groupe socialiste. Programme de construction de HLM

7 292/90.891 (I) Groupe socialiste. Etat des négociations EEE et réexamen de la situation 293/90.913 (M) ' Groupe socialiste. Services secrets. Transparence 294/91.3012 (M) Groupe socialiste. Casques bleus suisses 295/91.3042 (I) Groupe socialiste. Politique antidrogue tenant compte de l'évolution enregistrée à l'étranger 296/91.3046 (I) Groupe socialiste. Contrôle des réfugiés à la frontière. Appel à l'armée 297/Ad90.253 (P) Bureau du Conseil national. Contributions allouées aux représentants des partis n'appartenant à aucun groupe N 298/Ad91.002 (M) Commission de gestion et Commission des finances. Plaonnement des effectifs N 299/Ad87.228 (M) Commission des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales. Elections tacites dans les arrondissements dans lesquels un

seul député est élu 300/Ad90.017 (M) Commission des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales. Compétence judiciaire locale des tribunaux en matière civile et commerciale 301/91.3035 (M) Commission des affaires étrangères. Conception de la politique étrangère de la Suisse 302/91.3082 (P) Commission des affaires étrangères. Contribution de la Suisse aux efforts de paix dans le Proche et Moyen-Orient 303/Ad89.237 (P) Commission de la science et de la recherche. Article constitutionnel sur l'éducation 304/Ad89.237 (M) Minorité de la commission de la science et de la recherche. Article constitutionnel sur l'éducation x 305/Ad90.224 (P) Commission de la sécurité sociale. Assistance aux patients âgés x 306/90.883 (P) Commission de la sécurité sociale. Assurance-chômage. Situation des frontaliers 307/Ad88.203 (P) Commission de la santé publique et de l'environnement. Chimie et environnement 308/Ad88.207 (M) Commission de la santé publique et de l'environnement. Taxe kilométrique sur les véhicules automobiles x 309/Ad91.003 (P) Commission des affaires économiques. Aide aux pays touchés par la crise du Golfe 310/Ad90.066 (P) Commission des transports et du trafic. Budget CFF 1991. Plan à moyen terme 1993-1997 311/91.3038 (P) Commission des transports et du trafic. Collaboration entre les CFF, les PTT et les Entreprises de transport concessionnaires x 312/Ad88.225 (P) Commission du Conseil national. Droit du tourisme. Harmonisation avec les normes européennes x 313/Ad88.225 (M) Minorité de la commission. Droit du tourisme. Statut des voyageurs x 314/Ad89.230 (P) Commission du Conseil national. Incompatibilité entre le mandat de député au Conseil des Etats et le statut de fonctionnaire fédéral N 315/Ad89.230 (M) Minorité de la commission du Conseil national. Incompatibilité entre le mandat de député au Conseil des Etats et le statut de fonctionnaire fédéral x 316/Ad89.236 (P) Commission du Conseil national. Paiements directs à l'agriculture x 317/Ad89.236 (M) Minorité de la commission du Conseil national. Paiements directs à l'agriculture x 318/Ad90.055 (M) I Commission du Conseil national. Arrêtés fédéraux du 6 octobre 1989. Abrogation N 319/Ad90.055 (M) II Commission du Conseil national. Arrêté fédéral du 6 octobre 1989. Modification x 320/Ad90.036 (P) Commission du Conseil national. Sauvegarde des subside à l'exploitation 321/Ad89.080 (M) Commission du Conseil national. Politique d'organisation du territoire. Rapport x 322/Ad90.031 (M) Conseil national (Commission). Statut des fonctionnaires. Révision totale 323/Ad89.244 (P) Commission du Conseil national. Domaines de la justice militaire pouvant être soumis à la justice civile 324/Ad90.244 (P) Commission du Conseil national. Couverture-or des billets de banque N 325/Ad89.079 (M) Commission du Conseil national. Consolidation des dettes de l'agriculture . 326/Ad90.223 (P) Commission du Conseil national. Evaluation des choix technologiques * 327/91.3036 (P) I Commission du Conseil national 90.241/242. Présence des femmes au sein des commissions extra-parlementaires * 328/91.3037 (P) II Commission du Conseil national 90.241/242. Présence des femmes au sein des autorités fédérales. Quotas N 329/Ad89.240 (M) Commission du Conseil national. Analyses de génome * 330/Ad90.061 (P) Commission du Conseil national. Rapport sur la guerre du Golfe x 331/Ad90.040 (P) Commission du Conseil national. Transit national x 332/Ad90.085 (M) Minorité de la commission. 5 e adaptation des taux hypothécaires 333/Ad90.2012 (P) Commission CEP DMF des CN/CE. Réévaluation parlementaire de l'affaire Jeanmaire * 334/Ad88.032 (M) Commission du Conseil national. Règles de protection des données en matière de télécommunications x 335/90.736 (I) Aguet. Reconnaissance du titre ETS au plan européen x 336/90.750 (P) Aguet. Recherches relatives à la lutte contre l'augmentation des coûts de la construction * 337/91.3010 (I) Aguet Nouvel ASD Aigle-Sépey-Diablerets 338/90.640 (P) Allenspach. Philosophie de la

sécurité sociale 339/89.827 (P) Ammann. Lignes régionales CFF. Service à la clientèle 340/89.704 (I) Aubry. Ingérence du canton du Jura dans le canton de Berne

341/90.634. (I) Aubry. Circulation aérienne. Modification de la loi 342/90.740 (P) Aubry. Crise du Golfe et répercussions économiques pour l'arc jurassien 343/90.902 (P) Aubry. Loi sur les stupéfiants. Application 344/90.916 (I) Aubry. Violation des droits de l'homme dans les Républiques indépendantes soviétiques 345/91.3011 (I) Aubry. Guerre du Golfe et déclarations du Conseil fédéral 346/91.3050 (M) Aubry. Réformes de l'armée selon les expériences de la guerre du Golfe 347/91.3091 (I) Aubry. Drapeau suisse brûlé devant le Tribunal fédéral 348/91.3118 (I) Aubry. Acte de vandalisme à l'égard des CFP 349/90.807 (M) Auer. Mesures propres à assurer la relève universitaire (voir motion identique CE Iten, n° 858/90.830) 350/90.409 (M) Baerlocher. Fabrication des denrées alimentaires. Interdiction des manipulations génétiques 351/90.561 (I) Baerlocher. Négociations du GATT. Brevetabilité des organismes 352/90.689 (I) Baerlocher. Génie génétique. Etat des travaux 353/90.690 (M) Baerlocher. Lutte contre la pollution par l'ozone. Réduction des précurseurs 354/90.802 (M) Baerlocher. Techniques biologiques et génétiques. Etudes d'impact sur l'environnement 355/90.869 (M) Baerlocher. Etres vivants objets de manipulations génétiques. Interdiction de la libre dissémination 356/90.917 (I) Baerlocher. Médicaments de fabrication génétique ou biologique. Risques d'impuretés 357/90.972 (I) Baerlocher. Service suisse des renseignements U 358/91.3045 (I) Baerlocher. Pommes de terre ayant fait l'objet de manipulations génétiques. Libre dissémination à la Station fédérale de Changins 359/91.3056 (M) Baerlocher. Redéfinition de la neutralité 360/89.645 (M) Baggi. Demandeurs d'asile. Aide fédérale aux cantons 361/90.719 (M) Bär. Adhésion à l'ONU 362/90.753 (P) Bär. Droits de l'enfant. Ratification de la Convention des Nations Unies 363/90.935 (M) Bär. Délits sexuels. Tribunaux mixtes 364/90.744 (P) Basier. Documents établis pour assurer la sécurité de l'Etat. Consultation et destruction ou archivage . 365/89.624 (P) Bäumlin Ursula. Service de garde avec munitions de combat 366/89.709 (I) Bäumlin Ursula. Respect de la Convention internationale sur la torture 367/89.785 (M) Bäumlin Ursula. Hébergement des demandeurs d'asile 368/90.614 (P) Bäumlin Ursula. Rapatriement des familles palestiniennes déportées 369/90.976 (M) Bäumlin Ursula. Requête interétatique contre la Turquie * 370/91.3013 (M) Bäumlin Ursula. Nouvelle politique suisse au Proche-Orient * 371/91.3023 (M) Bäumlin Ursula. Centrale de Mühleberg. Surexpertise 372/90.592 (M) Béguelin. Loi sur le trafic de transit * 373/91.3029 (i) Béguelin. Fabrication d'armes chimiques, bactériologiques et nucléaires. Implication de la Suisse 374/90.733 (I) Berger. Lutte contre les excédents agricoles 375/90.989 (M) Biel. Taxes écologiques * 376/91.3111 (M) Bircher Peter. Prestations complémentaires aux familles mono- et biparentales dans la gène x 377/89.375 (I) . Bircher Silvio. Desserte des trains CFP x 378/89.748 (M) Bircher Silvio. Initiative de Rothenthurm. Respect du verdict populaire 379/90.996 (P) Bircher Silvio. Cartes journalières et familiales CFF. Nouvelles formules 380/90.428 (M) Blocher. Création d'un Département de la défense générale 381/90.429 (M) Blocher. Obligation de servir dans le cadre de la défense générale x 382/89.436 (M) Bodenmann. Suppression d'un 'aérodrome valaisan 383/89.677 (M) Bodenmann. Cargo 2000 384/90.482 (I) Bodenmann. Police politique. Bases légales 385/90.639 (M) Bodenmann. Processus de désarmement. Reconversion industrielle et régionale 386/90.860 (I) Bonny. Politique monétaire de la Banque nationale x 387/90.949 (M) Bonny. Modifications territoriales * 388/91.3119 (I) Bonny. Restructuration du DMF et sauvegarde de l'emploi dans le canton de Berne 389/90.318 (I) Borei. Revues de presse. Directives du Bureau 390/90.581 (I) Borei. Travail de nuit dans le secteur de l'informatique

x 391/90.958 (M) Borei. Radio- et télédiffusion à l'intention de l'étranger. Prise en charge par la Confédération * 392/91.3078 (P) Borei. Congés pour cures thérapeutiques à l'étranger * 393/91.3089 (M) Borei. Transports publics au Val-de-Travers 394/90.393 (M) (Braunschweig)-Zbinden Hans. Loi sur l'économie ex térieure régissant le matériel de guerre 395/90.394 (P) (Braunschweig)-Bundi. Traité sur les armes biologiques. Mesures dites de confiance

9 396/90.866 (I) (Braunschweig)-Danuser. Accord de non-prolifération. Echec de la 4 e conférence 397/90.872 (P) (Braunschweig)-Euler. Nécessité de reconsidérer la collaboration de la Suisse au sein de l'AIEA 398/90.583 (M) Brüggen Place de tir de Kaisereggalp. Abandon du projet d'aménagement x 399/90.946 (P) Brüggen Formation de la troupe. Techniques de simulation 400/90.947 (P) Brüggen Réaménagement de la protection des eaux 401/89.470 (P) Bühler. Réduction des effectifs maximums d'animaux 402/90.895 (M) Bühler. Paiements directs à l'agriculture 403/89.474 (M) Bundi. Sauvegarde des exploitations agricoles familiales 404/89.769 (P) Bundi. Ouvrages scolaires d'inspiration européenne. Centre d'étude 405/90.673 (M) Bundi. Taxe d'incitation sur les carburants et les combustibles * 406/91.3088 (P) Burckhardt. Cours obligatoires d'initiation professionnelle. Subventionnement x 407/90.682 (I) Biirgi. Ordonnance sur la protection des animaux 408/90.964 (M) Biirgi. Le bois, source d'énergie x 409/89.380 (I) Büttiker. Formation professionnelle. Exécution de la loi 410/90.464 (P) Büttiker. Trains Intercity B Berne-Zurich. Arrêt à Olten x 411/90.607 (I) Büttiker. Fonds national. Aide accrue aux candidats au doctorat x 412/90.726 (I) Büttiker. Entraînement des chevaux. Abus 413/90.747 (I) Büttiker. Meilleure synchronisation des examens de maturité avec l'entrée à l'université x 414/90.924 (M) Büttiker. Législation sur les chemins de fer et monorails 415/89.591 (I) Carobbio. Assurance-chômage. Abrogation de plusieurs ordonnances 416/89.621 (P) Carobbio. Mécaniciens de locomotive CFF. Conditions de travail 417/89.762 (I) Carobbio. Fonctionnaires tessinois. Allocation spéciale de résidence 418/89.787 (I) Carobbio. Salaire déterminant des musiciens et artistes. Définition 419/90.415 (M) Carobbio. Déchets radio-actifs. Nouveaux modes de stockage * 420/91.3003 (I) Carobbio. Bénéficiaires de rentes, de l'assurance-accidents. Allocation de renchérissement pour 1991 * 421/91.3049 (I) Carobbio. Transport de marchandises dangereuses. Me sures de sécurité * 422/91.3055 (I) Carobbio. Publications des services fédéraux. Version italienne * 423/91.3062 (P) Carobbio. Indépendants à revenu modeste. 2e pilier * 424/91.3079 (M) Carobbio. Habitations à loyer modéré. Mode de subventionnement 425/90.808 (I) Cavadini. Etat de la Gare de Lugano 426/90.809 (M) Cavadini. Ligne ferroviaire régionale Lugano-Chiasso/ Côme-Milan x 427/90.915 (M) Cavadini. Recherche sur le cancer. Relèvement des sub ventions (voir motion identique CE Huber, n° 856/90.899) 428/90.937 (M) Cavadini. Autoroute Gothard-Chiasso. Réexamen du tra cé 429/90.481 (M) Cincera. Protection de l'environnement. Révision de la loi 430/90.524 (M) Cotti. Ouverture de salles de jeux dans l'intérêt du tou risme 431/90.582 (P) Cotti. Institut suisse d'études européennes 432/90.794 (P) Cotti. Révision de la Lex Friedrich 433/90.795 (I) Cotti. Renommée de la Suisse à l'étranger x 434/89.628 (I) Daepf. Assurance RC des véhicules automobiles x 435/90.954 (P) Daepf. Education culturelle des adultes. Aide aux organi sations nationales 436/90.671 (I) Danuser. Utilisation de plutonium dans les centrales nucléaires. Sécurité . 437/90.939 (P) Danuser. Gaz d'échappement. Révision de l'ordonnance 87 438/90.851 (M) David. Energie solaire. Programme de développement 1991 439/90.943 (M) David. Produits phytosanitaires. Procédure d'autorisation * 440/91.3014 (I) David. Trafic régional et Rail 2000 x 441/90.784 (P) Déglise. Ouvrages de

protection des eaux. Relèvement des subventions 442/90.470 (M) ' Diener. Agriculture biologique. Reconnaissance légale x 443/90.604 (M) Dietrich. Pays déshérités du Tiers-Monde. Création d'un fonds de désendettement x 444/90.951 (I) Dietrich. Caisses-maladie professionnelles * 445/91.3017 (P) Dietrich. Conférence internationale sur le Proche et le Moyen-Orient 446/90.811 (P) Dormann. Assurance obligatoire des salariés au titre de l'indemnité journalière * 447/91.3098 (M) Dormann. Entraide judiciaire. Révision de la loi 448/90.769 (M) Ducret Harmonisation des critères et conditions de naturalisation cantonaux et communaux N 449/90.821 (M) Ducret. Délai d'interdiction de revente des immeubles non agricoles. Révision de l'arrêté fédéral

450/91.3096 (I) Ducret. Impôt fédéral direct. Valeurs locatives 451/90.600 (M) Diinki. Interdiction des tirs le dimanche 452/90.710 (M) Diinki. Révision de la loi sur la prévoyance professionnelle. Pleine compensation du renchérissement 453/90.961 (P) Diinki. Droit de tutelle et de protection de l'enfant. Délais de recours 454/90.907 (P) Eggenberger Georges. Caisses de retraite de la Confédération. Amélioration des rentes 455/89.816 (I) Eisenring. Relations avec la Principauté du Liechtenstein 456/90.324 (M) Eisenring. Céréales indigènes. Limitation de la production 457/90.620 (P) Eisenring. Redimensionnement des ateliers militaires 458/90.706 (M) Eisenring. Création d'un Office de la concurrence et d'un Office des affaires bancaires et financières 459/90.718 (P) Eisenring. Obligation d'amortir les hypothèques 460/90.742 (P) Eisenring. Règlement définitif de l'affaire dite des fiches 461/91.3110 (P) Eisenring. Rapport sur les relations de la Suisse avec l'ex-RDA 462/90.859 (M) Engler. Contingentement des vins 463/90.841 (M) Etique. Remboursement de la taxe militaire en cas de remplacement du service 464/90.746 (I) Euler. Moratoire nucléaire et nouvelle politique énergétique 465/89.425 (P) Fäh. Examen médical d'aptitude au service militaire 466/89.527 (P) Fäh. Admission des instituteurs et institutrices à l'Université. Réglementation uniforme 467/90.903 (P) Fäh. Protection civile. Dispositions transitoires 468/90.697 (M) Fankhauser. Séjour et établissement des étrangers. Révision de la loi 469/90.770 (M) Fankhauser. Lutte contre le renchérissement. Mesures d'urgence en matière de crédit à la consommation 470/90.922 (P) Fankhauser. Traite des femmes du Tiers-Monde 471/90.923 (P) Fankhauser. Abus sexuels sur des enfants 472/90.945 (I) Fankhauser. Travail de nuit des femmes 473/90.513 (M) Feigenwinter. L'industrie suisse des textiles face à l'Espace économique européen 474/91.3093 (M) Feigenwinter. Politique de la Banque nationale. Publication des objectifs 475/89.597 (P) Fierz. Fonds de sécurité routière. Participation du CST à la Commission administrative 476/90.310 (P) Fierz. Colis de secours à destination de la Roumanie. Réduction des taxes postales 477/90.449 (P) • Fierz. Division «Presse et Radio». Restructuration x 478/90.602 (P) Fierz. Cours antidérapage 479/90.771 (P) Fierz. Examens radiophotographiques en série. Protection contre les radiations * 480/91.3018 (I) Fierz. Fabrication par l'Irak d'armes chimiques. Participation suisse x 481/90.633 (M) Fischer-Seengen. Limitations de vitesse. Contrôles * 482/91.3004 (I) Fischer-Seengen. Aide aux victimes des sanctions économiques envers l'Irak * 483/91.3016 (M) Fischer-Seengen. Energie nucléaire. Révision de la législation * 484/91.3054 (M) Fischer-Seengen. Loi sur les finances de la Confédération ' et compte routier . 485/89.692 (I) Frey Walter. Pollution atmosphérique (valeurs-limites). Plans des cantons 486/90.421 (M) Frey Walter. Etude du gibier (voir motion identique CE Lauber, n° 234/90.426) * 487/91.3100 (M) Frey Walter. Mesures envisagées. Incidence financière et autres conséquences * 488/91.3102 (I) Frey Walter. Dioxyde d'azote. Interprétation des valeurs limites d'immission x 489/90.499 (I) Friderici. Fournisseurs de matériaux de construction en

zone frontalière. Harmonisation des conditions de concurrence 490/90.648 (I) Friderici. Libéralisation des transports en Europe * 491/91.3113 (I) Friderici. Voitures sans catalyseur 492/90.963 (P) Früh. Vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons 493/90.858 (I) Gardiol. Arrêté sur la viticulture x 494/90.938 (I) Gardiol. Respect des droits de l'homme en Yougoslavie 495/89.662 (I) • Graf. Réforme de la protection civile * 496/91.3065 (P) Grassi. La tente Botta - exposition itinérante en Europe x 497/89.383 (M) Grendelmeier. Loi réglementant le commerce d'armes 498/90.870 (M) Grendelmeier. Matériel de guerre. Refonte de la loi 499/90:987 (M) Grendelmeier. Incitations fiscales à l'utilisation des transports publics 500/90.998 (M) Grendelmeier. Exportations de matériel de guerre. Interdiction totale * 501/91.3059 (M) Grendelmeier. Demande d'adhésion à la CE 502/89.462 (M) Günter. Réhabilitation des combattants de la guerre d'Espagne 503/89.512 (M) Günter. Distribution, sous contrôle médical, d'héroïne aux toxicomanes

11 504/90.349 (M) Günter. Lutte contre le VIH. Tests 505/90.475 (P) Günter. Chirurgie des greffes d'organes. Coordination 506/90.798 (M) Günter. Thésaurisation de terrains à bâtir. Prélèvements fiscaux 507/90.986 (M) - Günter. Electromobiles 508/90.993 (P) Günter. Développement de l'énergie solaire et de l'utilisation de l'hydrogène 509/90.977 (P) Gysin. Renforcement par l'armée du corps des gardes-frontière 510/90.978 (P) Gysin. Valeurs locatives surfaites 511/91.3032 (I) Gysin. «Rail 2000». Arrêté fédéral urgent 512/90.442 (M) Haering Binder. Autorisations de construire. Publication 513/90.533 (P) Haering Binder. 30 km/h en milieu urbain. Délimitation des zones 514/90.737 (I) Haering Binder. Aide au Tiers-Monde. Opérations douanes 515/90.959 (I) Haering Binder. Organes et projets du Fonds national. Représentation féminine 516/89.680 (I) Hafner Rudolf. Vaccinations collectives ROR. Mesures coercitives 517/89.681 (M) Hafner Rudolf. Cadres supérieurs de l'administration fédérale. Appartenance politique 518/89.802 (P) Hafner Rudolf. Feux d'artifice 519/89.812 (I) Hafner Rudolf. Voyages de stimulation et politique de l'environnement 520/90.484 (I) Hafner Rudolf. Ordonnance sur les tisanes 521/90.645 (P) Hafner Rudolf. Rapport sur la neutralité helvétique 522/90.863 (M) Hafner Rudolf. Aviation militaire. Altitude de vol mini male 523/90.880 (I) Hafner Rudolf. Protection de l'air. Respect de l'ordonnance 524/90.973 (M) Hafner Rudolf. Médecines parallèles." Aide à la recherche 525/90.453 (M) Hafner Ursula. Dossier personnel des militaires 526/90.965 (I) Hafner Ursula. Révision du régime des allocations pour perte de gain 527/91.3083 (P) Hafner Ursula. Explications de vote du Conseil fédéral. Présentation et langage plus attrayants 528/90.637 (M) Haller. Formation professionnelle et formation continue. Taux de subventionnement 529/90.846 (I) Haller. Organes parlementaires d'observation auprès de la Banque mondiale et du FMI 530/89.789 (M) " (Hänggi)-Nussbaumer. Allocations familiales. Réglementation fédérale x 531/90.617 (M) Hänggi. Approvisionnement économique du pays. Révision de la loi x 532/90.651 (P) Hänggi. Sécurité aérienne x 533/90.711 (M) Hänggi. Impôt anticipé frappant les fonds d'épargne et les gains de loterie. Relevement de la franchise x 534/90.731 (I) Hänggi. Arts et métiers. Revalorisation de l'apprentissage x 535/90.905 (M) (Hänggi)-Nussbaumer. Classement de la route du Passwang 536/89.634 (M) Hari. Importation de bois. Limitation 537/90.319 (I) Hari. Dépôt fédéral des chevaux de l'armée. Transfert 538/90.347 (I) Hari. Arsenaux des régions de montagne. Réduction des effectifs 539/90.654 (I) Hari. Centre de formation technique des PTT dans la région de Thoun 540/90.981 (P) Hari. Chevaux du train. Primes de garde * 541/91.3109 (M) Hari. Modernisation de l'armement 542/89.452 (I) Herczog. Caisses de retraite. Octroi d'hypothèques à taux fixe 543/90.425 (I) Hess Peter. Manifestants masqués. Interdiction 544/90.984 (P) Hess Peter. Ventilation du produit de l'impôt anticipé *

545/91.3085 (P) Hildbrand. Extension du droit aux prestations complémentaires x
546/89.428 (M) Houmard. Encouragement de l'enseignement et de la recherche sur le bois
547/89.445 (I) Houmard. Festivités du 700e anniversaire 548/90.443 (M) . Houmard.
Indemnisation des anciens Suisses d'Algérie x 549/90.985 (I) Houmard. Opération «Nez
rouge» * 550/91.3072 (I) Houmard. Séance du Parlement jurassien sur le territoire d'un
canton voisin 551/91.3000 (I) Hubacher. Centrales nucléaires. Accroissement de la puis
sance * 552/91.3001 (P) Hubacher. Rapport sur la neutralité x 553/89.392 (I) Iten.
Entreposage de déchets radioactifs. Demandes de la CEDRA x 554/90.818 (I) Iten. Croix et
crucifix dans les lieux publics 555/89.562 (M) Jaeger. Fonctionnaires quittant
l'administration fédérale. Conflit d'intérêts 556/90.650 (I) Jaeger. Affaire Haas.
Responsabilité de la Confédération 557/90.786 (P) Jaeger. Amortissement des hypothèques
et déductions fiscales 558/90.788 (P) Jaeger. Impôt négatif sur le revenu
12 x 559/90.789 (P) Jaeger. Titrisation des crédits hypothécaires 560/90.791 (I) Jaeger.
Densification des constructions 561/90.994 (M) Jaeger. Taxes combinées sur le gaz
carbonique et l'énergie 562/89.633 (M) Jeanprêtre. Instance de plainte en faveur des
fonctionnaires 563/89.697 (P) Keller. Attribution des objets aux commissions permanentes
564/90.423 (I) Keller. Trop longue durée des études x 565/90.683 (I) Keller. Politique à
long terme en matière hypothécaire. Groupe d'étude x 566/90.721 (I) Keller. Sécurité des
centrales nucléaires actuelles x 567/89.359 (M) Köhler. Route nationale N 5.
Contournement de Bienne 568/90.779 (P) Kuhn. Protection de l'air. Rapport et propositions
569/90.824 (I) Kuhn. Relations entre la Suisse et les Etats baltes * 570/91.3084 (I) Kuhn.
Jérusalem capitale de l'Etat d'Israël x 571/89.350 (P) Kühne. Terrains cédés pour cause de
travaux publics. Maintien des contingents laitiers 572/89.758 (M) Kühne. Réélection des
conseillers fédéraux. Modification du règlement N 573/90.401 (M) Kühne. Conseil fédéral.
Renforcement de l'autorité politique 574/89.504 (M) Lanz. AI. Droit à une rente partielle
575/89.791 (M) Lanz. Armée, aménagement du territoire et protection de la nature. Intérêts
divergents x 576/90.672 (M) Lanz. Amendes d'ordre infligées aux usagers de la route.
Révision de la loi du 24 juin 1970 x 577/89.724 (M) Ledergerber. Permis de conduire à
points 578/89.822 (I) Ledergerber. Collecte de renseignements. Organismes privés
579/90.476 (M) Ledergerber. Taxes postales sur les journaux. Critères d'aménagement *
580/91.3002 (M) Ledergerber. Rapport sur la politique étrangère et de paix 581/90.436 (I)
Leuba. Campagne politique du Conseil suisse des activités de jeunesse * 582/91.3051 (I)
Leuba. Distribution du rapport Schoch (Réforme de l'armée) 583/90.301 (M)
Leuenberger-Soleure. Révision de la loi sur le travail 584/90.441 (P) Leuenberger-Soleure.
Conservation des documents destinés à assurer la sécurité de l'Etat ' 585/90.800 (M)
Leuenberger-Soleure. Assurance-accidents des indépendants. Régime obligatoire *
586/91.3061 (P) ' Leuenberger-Soleure. Mise en place de programmes de relance *
587/91.3063 (M) Leuenberger-Soleure. Droit aux prestations complémentaires AVS/AI
des étrangers domiciliés en Suisse 588/90.479 (M) Leuenberger Moritz. Aide à la
construction locative. Financement au moyen des fonds de prévoyance professionnelle *
589/91.3053 (I) Leuenberger Moritz. Besoins locatifs des années 90 x 590/89.369 (P)
Leutenegger Oberholzer. Véhicules automobiles. Taxation kilométrique 591/89.464 (M)
Leutenegger Oberholzer. Réduction des déchets spéciaux 592/90.495 (M) Leutenegger
Oberholzer. Documents destinés à assurer la sécurité de l'Etat. Remise ou conservation
593/90.497 (M) Leutenegger Oberholzer. Documents destinés à assurer la sécurité de l'Etat.
Information des intéressés 594/90.546 (P) Leutenegger Oberholzer. Droit cartellaire
Suisse-CE. Rapport 595/90.569 (P) Leutenegger Oberholzer. EPFZ et EPFL. Recherche sur

la condition féminine 596/90.588 (M) Leutenegger Oberholzer. Suppression des tirs obligatoires hors service 597/90.819 (I) Leutenegger Oberholzer. 30 km/h. Analyse de l'EMPA 598/90.875 (M) Leutenegger Oberholzer. Lutte contre le smog estival * 599/91.3092 (I) Leutenegger Oberholzer. Accord international sur l'aéro port de Bâle-Mulhouse * 600/91.3122 (P) Leutenegger Oberholzer. Passeport des Suissesses 601/90.793 (I) Loeb. Visite en Suisse du Dalai-Lama 602/90.967 (M) Loeb. Contrôle périodique des activités de l'Etat x 603/90.968 (P) Loeb. Professions du cinéma. Subventions à la formation * 604/91.3031 (P) Lóeb. Aéronefs. Taxes d'atterrissage calculées en fonction du bruit * 605/91.3060 (P) Loeb. Tente ae Botta * 606/91.3068 (M) Loeb. Regroupement des services fédéraux se consacrant à l'aide au logement 607/89.807 (M) Longet. Plans d'étude des professions médicales. Inclusion des thérapies dites parallèles 608/90.490 (I) Longet. Votations sur l'énergie. Financement des cam pagnes 609/90.826 (M) Longet. Personnes séropositives. Interdiction de toute dis crimination en matière de couverture d'assurance-mala- die et de prévoyance professionnelle 610/90.867 (M) Longet. Cétacés. Interdiction de l'importation 611/90.868 (M) Longet. Lutte contre la fuite de capitaux 612/90.928 (M) Longet. Convention sur les droits des enfants. Ratification 13 613/90.974 (P) Longet. Centres d'enregistrement pour requérants d'asile. Accès des œuvres d'entraide 614/91.3099 (M) Longet. Navigation aérienne. Définition d'une conception 615/89.671 (M) Loretan. Equipements en zones rurales. Aide fédérale 616/90.705 (I) Loretan. Procédure d'asile. Difficultés d'application 617/91.3024 (I) Loretan. Conservation du patrimoine bâti hors des zones constructibles 618/91.3067 (M) Loretan. Sauvegarde de la Greina. Indemnisation des communes de Sumvitg et Vrin 619/90.539 (M) Luder. Prestations non rentables de l'agriculture. Evalua tion 620/90.663 (P) Maeder. Approvisionnement en énergie dans le respect de l'environnement. Conception européenne 621/91.3087 (I) Maeder. Mise en service sur l'aérodrome d'Altenrhein du système d'atterrissage aux instruments 622/89.556 (M) Mauch Ursula. Anhydride carbonique et lutte contre la pollution atmosphérique 623/89.541 (M) Meier Fritz. Révision de la loi sur l'asile 624/90.371 (P) Meier Fritz. N 4 Winterthour-Henggart (Weinland) 625/89.636 (I) Meier-Glattfelden. Développement futur du trafic aérien 626/90.432 (P) Meier-Glattfelden. Voitures particulières. Consommation de carburant 627/90.548 (M) Meier-Glattfelden. Fiscalisation des carburants de vol 628/90.695 (P) Meier-Glattfelden. Aérodromes militaires. Limitation des vols ' 629/90.820 (M) Meier-Glattfelden. Importation et transit de gibier tirable. Interdiction 630/91.3057 (P) Meier-Glattfelden. Expérimentation animale. Cosmé tiques 631/90.991 (M) Meier Samuel. Taxe sur le gaz carbonique. Modalités et affectation 632/90.762 (M) Meizoz. Suppression du mécanisme liant les loyers au taux hypothécaire 633/90.763 (M) Meizoz. Logements d'utilité publique. Augmentation de l'aide fédérale 634/90.894 (I) Mühlemann. Application de la politique d'asile 635/90.911 (M) Mühlemann. Communes modèles pour l'écologie 636/89.818 (M) (Müller-Argovie)-Zwygart. Objecteurs de conscience de vant la justice civile 637/91.3081 (I) Müller-Meilen. Activité humanitaire du CICR et neutrali té suisse 638/90.503 (M) Nabholz. Révision totale de la constitution. Création d'une assemblée constituante x 639/90.927 (I) Nabholz. Monuments d'importance nationale. Mesures de sauvegarde 640/90.979 (P) Nabholz. Instauration d'un EEE/Adhésion à la CE. Har monisation du droit 641/89.800 (P) Nebiker. Subventionnement des bâtiments agricoles 642/90.861 (I) Nebiker. Constructions fédérales. Coût des mesures de défense de l'environnement 643/91.3026 (M) Nebiker. Navigation sur le Rhin. Reconduction, des me sures tarifaires 644/90.307 (I) Neukomm. Transfert du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée - 645/90.982 (M) Neukomm.

Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie * 646/91.3030 (M)
Neukomm. Toxicomanies. Loi sur la prévention 647/89.549 (P) Nussbaumer. Défense de
l'environnement. Répartition des frais " 648/90.816 (P) Nussbaumer. Génie génétique.
Régime transitoire 649/90.396 (I) Oehler. Redevances radio + TV. Revendications démesu-
rées de la SSR 650/89.475 (P) Paccolat; Modification de l'ordonnance concernant les
ESCEA (Ecoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration) 651/89.517 (I)
Paccolat. CFF. Suppression de lignes régionales 652/89.826 (I) Paccolat. Situation et avenir
du Service technique du génie et des fortifications de Saint-Maurice 653/90.879 (P)
Paccolat. Vaccins contre le SIDA. Plan d'action humanitaire dans les pays en voie de
développement 654/89.754 (I) Petitpierre. Déchets radioactifs. Entreposage dans les
centrales nucléaires 655/90.512 (I) Pidoux. Autoroutes N 1 et N 5. Délais de réalisation
656/89.821 (P) Pini. Octroi de l'asile aux réfugiés pris en charge 657/90.454 (P) , Pini.
Contingentement laitier. Dérogations 658/91.3005 (I) Pini. Violations du droit international.
Résolutions de l'ONU 659/91.3104 (I) Pini. Contingentement laitier. Dérogations *
660/91.3105 (I) . Pini. Centre européen de la culture. Subventionnement 661/90.500 (I)
Pitteloud. Contribution suisse à l'UNESCO destinée à la lutte contre l'analphabétisme x
662/90.587 (P) Pitteloud. Natel et sécurité routière N 663/89.635 (M) Portmann. Etrangers
de la 2 e génération. Naturalisation facilitée 664/90.303 (M) Portmann. Délégation aux
affaires européennes

14 665/90.326 (M) Portmann. Politique de sécurité et traités avec l'étranger. Participation
active du Parlement 666/90.473 (P) Portmann. La Suisse face à l'Europe d'après-guerre
667/90.912 (I) Portmann. Radios locales. Réception par la télédiffusion 668/89.647 (I)
Rebeaud. Navigation sur le Rhône genevois 669/89.706 (P) Rebeaud. Service national
d'utilité publique 670/90.618 (P) Rebeaud. Aide aux victimes de Tchernobyl 671/90.722 (P)
Rebeaud. Lignes électriques en régions d'habitat dispersé * 672/91.3025 (I) Rebeaud.
Guerre du Golfe. Accueil de déserteurs par la Suisse * 673/91.3070 (P) Rechsteiner.
Recours contre le refus d'ouvrir les dossiers de la sécurité de l'Etat. Gratuité de la procédure
* 674/91.3071 (P) Rechsteiner. Ajustement du droit suisse au droit de l'EEE et de la CE
sous réserve du maintien des compétences législatives actuelles * 675/91.3094 (P)
Rechsteiner. Etudes d'impact sur le développement des pays du Tiers-Monde 676/90.876
(P) Reichling. Utilisation du colza comme lubrifiant et carburant 677/90.936 (I) Reichling.
Délégations parlementaires 678/90.734 (I) Reimann Fritz. Entretien du matériel militaire x
679/90.777 (M) Reimann Fritz. Subventionnement des loyers x 680/90.778 (M) Reimann
Fritz. Titrisation des hypothèques 681/89.823 (P) Reimann Maximilian. Droit de suite des
fonctionnaires de la police sur le territoire d'un autre Etat 682/90.489 (I) Reimann
Maximilian. SSR. Hausse des redevances, réexamen des structures et droit de regard sur les
fichiers 683/90.934 (I) Reimann Maximilian. Accès à la propriété du logement *
684/91.3066 (P) Reimann Maximilian. Requêtes multiples de demandeurs d'asile
685/89.761 (I) Rohrbasser. ULM et avions légers x 686/90.478 (I) Ruckstuhl. Agriculture
respectueuse de l'environnement x 687/90.759 (I) Ruckstuhl. Crucifix dans les salles de
classe x 688/90.983 (P) Ruckstuhl. Statut d'officier technique pour les sous-offi- ciers
instructeurs 689/89.663 (I) Ruf. Obturations dentaires. Interdiction de l'amalgame
690/90.363 (M) Ruf. Radio et télévision. Hymne national 691/90.716 (M) Ruf. Recherche
dans le domaine des énergies renouvelables 692/90.997 (M) Ruf. Passage illégal de la
frontière. Renforcement de la protection 693/91.3019 (P) Ruf. Reconstruction du
Monument des Rangiers * ' 694/91.3028 (I) Ruf. Protection du bas-marais de Saanenmöser
* 695/91.3048 (I) Ruf. Politique d'asile. Mesures urgentes * . 696/91.3123 (P) Ruf.

Initiation des nouveaux députés en début de législature 697/90.975 (M) Riittimann. Effet de serre. Mesures à prendre 698/89.712 (I) Rychen. Politique jurassienne de réunification 699/90.386 (M) Rychen. Centrale nucléaire de Graben x 700/90.594 (I) Rychen. Subventionnement des caisses-maladie * 701/91.3114 (M) Rychen. Mesures fiscales en faveur des petits épargnants x 702/89.379 (I) Sager. Elimination des déchets radioactifs x 703/90.774 (I) Sager. Fiches de la Police fédérale. Données contradictoires x 704/89.303 (M) Salvioni. Fabrication d'armes chimiques, bactériologiques et nucléaires x 705/89.648 (P) Salvioni. Emetteurs privés italiens. Câblodistribution 706/90.477 (I) Salvioni. Routes cantonales. Programme de construction 707/90.572 (M) Salvioni. Données personnelles. Unification du droit au sein de la Confédération x 708/90.761 (P) Salvioni. Marché hypothécaire. Mesures à moyen et long terme x 709/90.844 (I) Salvioni. Punissabilité de la fabrication des armes ABC * 710/91.3097 (M) Salvioni. Loi sur la sécurité du pays 711/90.828 (M) Savary-Vaud. Renforcement des mesures d'encouragement à la géothermie 712/89.593 (M) Scheidegger. Commission permanente chargée des problèmes du Tiers-Monde 713/90.765 (M) Scheidegger. Chambres mises à disposition de l'armée. Relèvement des indemnités x 714/90.799 (I) Scheidegger. Politique aéronautique suisse x 715/89.348 (M) Scherrer. N 5. Contournement de Bienne x 716/89.407 (P) Scherrer. Interdiction pour les camions de rouler la nuit. Assouplissement x 717/89.756 (I) Scherrer. Chauffeurs de cars condamnés à l'étranger 718/90.448 (M) Scherrer. Ordonnance sur la protection de l'air. Valeurs limites x 719/90.599 (P) Scherrer. Emissions de gaz d'échappement des voitures automobiles légères x 720/90.616 (I) Scherrer. Campagne de désinformation de certains offices fédéraux

15 721/90.752 (M) Scherrer. Lutte contre la drogue. Programme d'action 722/89.620 (I) Schmid. Améliorations foncières intempestives 723/90.451 (P) Schmid. Energie fossile et électricité. Interdiction de la publicité 724/90.971 (M) Schmid. Oeufs de batteries. Arrêt des importations 725/89.330 (M) Schmidhalter. Compensation économique des charges militaires des cantons alpestres. Révision des actes normatifs 726/89.774 (I) Schmidhalter. PTT. Courrier à deux vitesses 727/90.632 (I) Schmidhalter. Condamnation d'un journaliste par un tribunal militaire 728/90.803 (P) Schmidhalter. Téléphone. Tarif réduit à Noël et à Nouvel-An 729/90.955 (M) Schmidhalter. Extension du réseau des routes principales 730/90.635 (M) Schnider. Constructions agricoles. Augmentation des crédits annuels 731/91.3117 (P) Schnider. Transformation d'immeubles agricoles. Subventionnement 732/90.864 (M) Schiile. Instauration d'un marché de placements hypothécaires 733/90.865 (M) Schiile. Exploitations annexes des CFF. Heures d'ouverture 734/90.932 (P) Schwab. Substitution de produits amylicés aux produits synthétiques de masse 735/90.823 (M) Segmüller. Définition d'une politique énergétique et de l'environnement 736/90.962 (I) Segmüller. Intégration européenne. Attitude commune des pays de l'AELE 737/91.3039 (M) Segmüller. Paiement des salaires durant la maternité, conformément à la réglementation européenne 738/91.3058 (P) Segmüller. Mobilité universitaire à l'intérieur de l'AELE ainsi qu'entre la Suisse et les pays non-membres de la CE ou de l'AELE 739/90.825 (P) Seiler Hanspeter. Réexamen de l'indice suisse des prix à la consommation 740/91.3115 (M) Seiler Hanspeter. Téléphoniques et prestations du service public 741/89.788 (P) Seiler Rolf. Statistique des transactions sur l'or 742/90.525 (I) Seiler Rolf. Nominations épiscopales. Sauvegarde de la paix religieuse 743/90.467 (I) Spalti. Inflation législative 744/90.792 (P) Spalti. Politique du 3^e âge 745/89.702 (M) Spielmann. Reorienter le rôle de l'armée 746/89.770 (P) Spielmann. Allocations familiales aux salariés du secteur agricole 747/90.392 (M) Spielmann. Annulation du recensement de la population

1990 748/90.492 (P) Spielmann. Semaine de 5 jours pour le personnel fédéral 749/90.605 (M) Spielmann. Politique globale des conditions de santé au travail 750/90.754 (M) Spielmann. Interdiction d'exportation de matériel de guerre vers les pays participant à la logique de guerre 751/90.862 (M) Spielmann. Levée de l'immunité diplomatique de M. Francisco Paesa 752/90.956 (P) Spielmann. Revenu minimal garanti 753/90.957 (I) Spielmann. Processus de paix aux Philippines * 754/91.3015 (M) Spielmann. Armes chimiques, guerre du Golfe et responsabilité de la Suisse * 755/91.3027 (I) Spielmann. Expulsion d'un diplomate * 756/91.3073 (P) Spielmann. Transports publics. Demi-tarif pour les retraités * 757/91.3074 (M) Spielmann. Survie des journaux d'opinion * 758/91.3075 (I) Spielmann. Loi sur la prévoyance professionnelle et fonds bloqués * 759/91.3076 (M) Spielmann; Droit à l'autodétermination du peuple jurassien N 760/90.517 (M) Spoerry. Délai d'interdiction de revente des immeubles non agricoles. Interprétation du Tribunal fédéral 761/90.847 (I) Steinegger. Politique énergétique x 762/89.730 (I) Stocker. Génie génétique. Collaboration interdépartementale 763/89.731 (I) Stocker. Serres de haute sécurité de Lindau ZH 764/90.873 (M) Theubet. Répartition du bénéfice net de la BNS entre la Confédération et les cantons 765/90.838 (M) Thür. Consolidation des taux hypothécaires x 766/90.839 (M) Thür. Subventionnement des loyers 767/89.764 (M) Ulrich. Recherche agricole 768/89.765 (M) Ulrich. Agriculture écologique. Méthodes et recherche x 769/90.507 (I) Vollmer. Effets pervers d'une mesure d'économie 770/90.739 (I) Vollmer. TV. Propagande politique sous le couvert de publicité x 771/90.804 (P) Vollmer. Circulation routière. Relèvement des amendes d'ordre 772/90.914 (M) Vollmer. Institutions de la prévoyance professionnelle. Evaluation des biens * 773/91.3080 (I) Vollmer. Projets de construction du DMF dans un quartier de Berne

774/90.727 (I) Wanner. Nouvelle politique énergétique 775/91.3103 (P) Weber-Schwyz. Transports publics. Dispositions prises en faveur des infirmes 776/90.414 (M) Weder-Bâle. Droits fondamentaux des générations futures 777/90.748 (P) Weder-Bâle. Engraissement des porcs 778/90.790 (P) Weder-Bâle. Construction de logements financée au moyen des fonds des caisses de retraite 779/90.856 (P) Weder-Bâle. Négociations du GATT. Respect des prescriptions sur la protection des animaux et la défense de l'environnement 780/90.980 (P) Weder-Bâle. Réserves d'or de la Banque nationale. Rapatriement 781/90.988 (P) Weder-Bâle. Transport de bicyclettes 782/91.3009 (I) Weder-Bâle. Protection des animaux. Application de l'ordonnance 783/91.3090 (M) Weder-Bâle. Fonctionnaires préposés à la protection des animaux. Droit d'accès 784/90.950 (P) Wellauer. Taxe affectée sur le gaz carbonique 785/90.906 (M) Widrig. Dégâts aux forêts en 1990. Nouvelles études Sana silva 786/90.933 (P) Widrig. Impôt fédéral direct. Calcul de la valeur locative 787/89.682 (P) Wiederkehr. Mesures contre les délinquants de la route incorrigibles 788/90.501 (M) Wiederkehr. Loi sur l'aménagement du territoire. Pérennité 789/90.720 (M) Wiederkehr. Programme d'impulsion en faveur de l'énergie solaire 790/90.815 (M) Wiederkehr. Aménagement du territoire. Prélèvements fiscaux sur les plus-values en faveur de la construction de logements 791/90.874 (M) Wiederkehr. Loi sur la circulation routière. Mesures contre les récidivistes 792/90.941 (I) Wiederkehr. Médecines parallèles 793/90.990 (P) Wiederkehr. Politique de l'environnement 794/90.992 (P) Wiederkehr. Ecobonus sous forme d'abonnement général 795/91.3120 (P) Wiederkehr. Institution écologique internationale «Croix-Verte» 796/91.3121 (M) Wiederkehr. Retrait du permis de conduire 797/90.530 (P) Wyss Paul. Stands de tir souterrains. Subventionnement 798/90.944 (P) Wyss Paul. Participation de la Suisse aux expositions universelles 799/89.768 (M) Zbinden Hans. Commission des affaires européennes 800/90.431 (M)

Zbinden Hans. Formation écologique. Programme national 801/91.3052 (P) Zbinden Paul. PTT - Poste A + B - Suppression x 802/89.358 (P) Ziegler. Vol Swissair Genève-Zurich. Tarif abusif 803/89.467 (M) Ziegler. Interdiction du commerce d'ivoire x 804/89.469 (I) Ziegler. Affaire Plumey 805/89.480 (M) Ziegler. Interdiction des spectacles taumachiques x 806/89.481 (M) Ziegler. Entorse à la loi 807/89.488 (P) Ziegler. Ordonnance sur les denrées alimentaires. Interdiction de la forme gélule 808/89.503 (M) Ziegler. Mesures spéciales prises en faveur du personnel fédéral 809/89.579 (M) Ziegler. Diplômes universitaires suisses à l'intérieur de la CEE 810/89.690 (P) Ziegler. Fonctionnaires fédéraux. Incompatibilité 811/89.793 (M) Ziegler. Ligne à haute tension Galmiz-Verbois x 812/89.796 (M) Ziegler. Accidents provoqués par des camions x 813/90.468 (M) Ziegler. Crédit mixte demandé par la Côte d'Ivoire x 814/90.564 (M) Ziegler. Collaboration avec les services secrets sud-africains x 815/90.696 (I) Ziegler. Assassinat du professeur Kazem Radjavi x 816/90.837 (I) Ziegler. Relations privilégiées avec l'Arabie Saoudite 817/90.843 (M) Ziegler. Comptes bancaires anonymes. Formule B 818/90.878 (M) Ziegler. Forêts tropicales/Protection x 819/90.952 (P) Ziegler. Suisses incarcérés en Thaïlande x 820/90.953 (M) Ziegler. Ouverture d'un consulat suisse à Erivan x 821/91.3041 (M) Ziegler. Abaissement de la majorité civile * 822/91.3069 (I) Ziegler. Argent de la drogue placé auprès d'une grande banque suisse 823/91.3101 (M) Ziegler. Mise à la retraite anticipée des ambassadeurs et autres fonctionnaires du DFAE 824/90.704 (P) Zölch. «La Suisse de demain» * 825/91.3095 (I) Zölch. Professions paramédicales. Formation assujettie au droit fédéral 826/90.344 (M) Zwingli. Lutte contre la toxicomanie. Coordination 827/89.576 (I) Zwygart. Protection agricole. Définition et application x 828/90.797 (P) Zwygart. Jus de raisin du pays x 829/90.960 (P) Zwygart. Protection des jeunes contre l'abus du tabac 830/90.966 (P) Zwygart. Interdiction de circuler en voiture sur les chemins d'alpages 831/90.995 (M) Zwygart. Impôt fédéral sur les véhicules automobiles

17 Conseil des Etats x 832/88.500 (M) Conseil national (Spoerry). Raisons individuelles. Inégalité de traitement de la femme mariée x 833/Ad83.015 (M) Conseil national (Commission 83.015). Législation sur les bourses 834/Ad87.232 (M) Conseil national (Commission de la santé publique et de l'environnement). Loi sur les stupéfiants. Révision x 835/Ad89.229 (M) Conseil national (Commission 89.229). Majorité civile et capacité de contracter mariage à 18 ans 836/Ad88.226 (M) Conseil national (Minorité de la commission 88.226). Travaux de grande envergure. Institution du référendum x 837/Ad88.235 (M) Conseil national (Commission 88.235). Initiatives populaires. Délais de traitement x 838/89.509 (M) Conseil national (Rechsteiner). Abolition de la peine capitale 839/Ad89.246 (M) Commission du Conseil des Etats. Loi sur la formation professionnelle. Révision partielle x 840/Ad89.078 (M) Conseil des Etats (Commission). Financement des hypothèques x 841/Ad90.077 (P) Commission du Conseil des Etats. Production végétale. Mesures d'orientation x 842/90.904 (I) Bühler. Abaissement de l'âge de formation à la protection civile * 843/91.3086 (P) Bühler. Modification des articles 31/32 OLAA 844/90.3000 (I) Bthrer. Commentaires du rapport sur les dégâts aux forêts * 845/91.3124 (P) Bthrer. Questions financières et personnelles suscitées par l'organisation P 26 x 846/90.766 (I) Cottier. Augmentation des crédits destinés aux installations d'épuration des eaux et de traitement des déchets x 847/90.834 (P) Cottier. Préservation des biens culturels * 848/91.3034 (M) Cottier. Prestations des PTT en faveur de l'économie générale x 849/90.757 (I) Danioth. Décision du Tribunal fédéral concernant les crucifères en classe .x 850/90.892 (I) Danioth. Intentions des CFF en matière de trafic régional 851/90.893 (I)

Fliickiger. Négociations CEE-AELE * 852/91.3021 (P) Fliickiger. Restitution de terrains à l'agriculture * 853/91.3047 (P) Fliickiger. Pour l'intégration du réseau ferroviaire suisse au réseau de la CE * 854/91.3008 (I) Gautier. La Commission fédérale des banques est-elle un organe législatif? x 855/90.724 (P) Huber. Projet de politique énergétique 856/90.899 (M) Huber. Recherche appliquée sur le cancer en Suisse (voir motion identique CN Cavadini, n° 427/90.915) 857/90.910 (P) Hunziker. Adaptation automatique au renchérissement 858/90.830 (M) Iten. Mesures propres à assurer la relève universitaire (voir motion identique CN Auer, n° 349/90.807) 859/90.931 (P) Iten. Professions du cinéma. Aide à la formation initiale et permanente 860/90.919 (I) Jaggi. Interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie. Engagement international de la Suisse * 861/91.3033 (M) Jaggi. Amnistie pour les objecteurs de conscience 862/90.999 (I) Jagmetti. Révision urgente de la loi sur l'asile x. 863/90.743 (P) Jelmini. Politique conjoncturelle et monétaire * 864/91.3107 (M) Kùchler. Législation sur l'AVS x 865/90.909 (P) Lauber. Indemnités maximales en matière de responsabilité x 866/90.929 (P). Lauber. Extension du réseau des routes principales * 867/91.3125 (P) Meier Josi. Aide financière à la Fondation suisse pour la paix x 868/90.333 (I) Miville. Politique de la santé et formation du prix du lait x 869/90.701 (I) Miville. Coût des médicaments suisses . x 870/90.920 (P) Miville. Coordination des délégations parlementaires pour l'AELE et pour la CE 871/90.921 (P) Miville. Contributions de l'assurance-invalidité aux institutions reconnues d'aide aux handicapés x 872/90.832 (M) Onken. Mesures à prendre dans le domaine hypothécaire x 873/90.940 (I) Onken. Priorités dans la coopération au développement * 874/91.3106 (M) Onken. Pour un programme suisse d'action en faveur de la paix et de politique extérieure * 875/91.3126 (I) Onken. PTT. Projet de saisie et de stockage complets des données sur les taxes téléphoniques * 876/91.3043 (I) Piller. Hausse massive des coûts de la santé x 877/90.930 (P) Reichmuth. Mesures tendant à réduire les coûts de production agricole x , 878/90.692 (P) Rhinow. Perspectives pour la Suisse * 879/91.3022 (I) Rhinow. Financement du réseau express régional desservant Bâle et environs 880/90.970 (I) Roth. Révision totale de la Constitution fédérale x 881/90.833 (M) Riiesch. Jeunesse et Sport * 882/91.3127 (I) Riiesch. Amélioration de la position de la femme x 883/90.621 (M) Schmid. Surproduction de céréales. Arrêté fédéral urgent

18 884/90.831 (M) Schmid. Loi sur les épizooties. Révision 885/91.3108 (M) Schoch. Pour une préparation immédiate de la 11e révision de l'AVS 886/90.969 (P) Seiler. Exploitation de la région IFP de Randen (SH) 887/90.728 (M) Simmen. Impôt sur le café en faveur du développement 888/90.900 (I) Uhlmann. Accroissement du nombre des demandes d'asile 889/90.332 (I) Weber. Politique agricole et santé publique 890/90.881 (M) Weber. Détente sur le marché hypothécaire. Promotion de la construction de logements 891/90.782 (I) Ziegler. Entreprises fédérales d'armement 892/90.678 (M) Zimmerli. Mesures destinées à assurer le financement d'anciennes hypothèques 893/90.-780 (M) Zimmerli. Loi sur l'aménagement du territoire. Révision 894/91.3020 (I) Zimmerli. Exécution de la loi sur l'asile Divers x 1. Elections aux conseils législatifs a. Conseil national. Vérification des pouvoirs M. Duri Bezzola, architecte ETS, de Zernez et Scuol, à Scuol, en remplacement de M. Aliesch, démissionnaire. Mmc Ursula Leemann, biologiste, de et à Winterthour, en remplacement de M. Hansjörg Braunschweig, démissionnaire. 1991 21 janvier: M. Bezzola et Mmc Leemann sont assermentés. Mme Ruth Grossenbacher, enseignante, de Obererlinsbach, à Niedererlinsbach, en remplacement de M.. Peter Hänggi, démissionnaire. 1991 4 mars: Mmc Grossenbacher est assermentée. Mme Trix Heberlein, avocate, de Zumikon et Wattwil, à Zumi- kon, en remplacement de M. Richard Reich, décédé. 1991 13

mars: Mme Heberlein est assermentée. b. Conseil des Etats. Communications des cantons x
2. Conseil national a. Remplacements dans des commissions permanentes: 1. Commission
des finances nouveau: Aregger en remplacement de: Reich Président: Jaeger en
remplacement de: Coutau Vice-président: . Bonny 3. Commission des pétitions et de
l'examen des constitutions cantonales nouveau: en remplacement de: Bezzola, Leemann
Gysin, Braunschweig 5. Commission de la science et de la recherche nouveau: en
remplacement de: Président: Zbinden Hans Brügger Fierz 7. Commission de la santé
publique et de l'environnement nouveau: en remplacement de: Heberlein, Bezzola Früh,
Loretan 8. Commission des affaires militaires nouveau: en remplacement de:
Grossenbacher Hänggi 10. Commission des transports et du trafic Président: Zwygart x 3.
Conseil des Etats Pétitions et plaintes p. 157 Questions ordinaires p. 158 Initiatives
populaires pendants p. 160 Initiatives populaires annoncées p. 161 Commissions
permanentes p. 163 Dates des sessions 1991 p. 165 a. Election du président pour 1991 1991
18 mars: M. Arthur Hänsenberger (en remplacement de M. Max Affolter, décédé). b.
Election du 2e scrutateur 1991 18 mars: M. Riccardo Jagmetti c. Remplacements dans des
commissions permanentes 1991 18 mars: Election par le conseil: 1. Commission des
finances nouveau: en remplacement de: Danioth Schmid

19 2. Commission de gestion nouveau: ' - Schiesser en remplacement de: Affolter 4.
Commission du commerce extérieur nouveau: Riiesch en remplacement de: Hänsenberger
6. Commission des transports et du trafic nouveau: Bühler en remplacement de: Affolter 13.
Commission administrative nouveau: s Hänsenberger en remplacement de: Affolter 20. '
Délégation pour les relations avec le Parlement européen nouveau: Masoni en
remplacement de: Affolter x 4. Tribunal fédéral Election d'un juge (en remplacement de M.
Thomas Pfisterer, démissionnaire). 1991 20 mars. Assemblée fédérale (Chambres réunies):
M. Adrian Michael Hungerbühler, Dr en droit, conseiller juridique, Aarau. 2 Dans le cadre
de ce mandat, l'enquête portera également sur les activités d'offices et d'autres services,
qu'ils soient subordonnés au Département militaire fédéral ou non. 3 L'enquête complétera
et approfondira les investigations auxquelles les commissions de gestion'ont procédé
auparavant. Art. 3 Les commissions feront rapport- aux deux conseils sur leurs enquêtes
ainsi que sur toutes responsabilités éventuelles et défauts de nature institutionnelle. Elles
feront des propositions touchant l'organisation et la législation. Art. 4 Les commissions
feront rapport aux deux conseils d'ici la session d'automne 1990 au plus tard. Art. 5 Les
membres des commissions d'enquête ne peuvent se faire remplacer.- Art. 6 1 Le présent
arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum. 2 II entre en vigueur
immédiatement. 1990 8 mars. Décision du Conseil des Etats modifiant le projet des
Bureaux. 1990 12 mars. Décision du Conseil national: Adhésion. Feuille fédérale 1,1541
5/90.003 n Immunité parlementaire du conseiller national Ziegler. Levée N/E Commissions
des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales 1991 22 mars: Le Conseil national
décide de ne pas entrer en matière sur la requête du procureur général de Genève.
Composition des commissions: 1990 13 mars. Election par le Bureau du CN: N Carobbio,
Dünki, Keller, Loretan, Thür 1990 14 mars. Election par le Bureau du CE: E Schmid,
Bührer, Ducret, Gautier, Seiler Président: Schmid (5) (5) 6/90.034 n Immunité
parlementaire des conseillères nationales et conseillers nationaux Danuser, Fankhauser,
Hubacher, Jaeger, Leutenegger Oberholzer, Rechsteiner, Stocker, Zbinden Hans. Levée N/E
Commissions des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales 7/90.035 n Immunité
parlementaire de la conseillère nationale Jeanprêtre. Levée N/E Commissions des pétitions
et de l'examen des constitutions cantonales 8/90.022 én Evénements survenus au DMF.

Commissions parlementaires d'enquête Projet des Bureaux du Conseil des Etats et du Conseil national, du 7 mars 1990. Arrêté fédéral concernant l'institution de commissions parlementaires d'enquête chargées de clarifier les faits d'une grande portée survenus au Département militaire fédéral du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, se fondant sur l'article 55 de la loi sur les rapports entre les conseils; après consultation du Conseil fédéral, arrête: Article premier - Le Conseil national et le Conseil des Etats instituent chacun une commission d'enquête au sens des articles 55 à 65 de la loi sur les rapports entre les conseils. Art. 2 1 L'enquête parlementaire portera sur les activités des groupements, groupes et offices du Département militaire qui sont chargés ou ont été chargés des renseignements et de la sécurité, ainsi que de la préparation des mesures applicables en état de nécessité et de la gestion de fichiers de données personnelles. Rapport intermédiaire des deux commissions, du 27 septembre 1990 Rapport de la commission d'enquête, du 17 novembre 1990 (FF III, 1229); initiative parlementaire, motions 1 à 5, postulats 1 à 8 et recommandations 1 à 8 (les textes de ces interventions figurent dans le rapport, sauf celui de la motion 5 ci-après). Avis du Conseil fédéral, du 23 novembre 1990 (FF III, 1529). Motion 5 Relations de l'organisation de résistance avec des organes étrangers Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si des relations et, le cas échéant, quelles relations ont existé entre l'organisation suisse de résistance et des «stay-behind-organisations» étrangères, respectivement des organes de l'OTAN chargés de la coordination et de la conduite des «stay-behind-organisations» nationales, et de présenter un rapport à ce sujet au Parlement. 1990 29 novembre: Le Conseil des Etats prend acte du rapport et décide de donner suite à l'initiative parlementaire; la motion 1 est acceptée puis classée, son but étant atteint, les motions 2 à 5, les 8 postulats et les 8 recommandations sont adoptés. 1990 13 décembre: Le Conseil national prend acte du rapport. et décide de donner suite à l'initiative parlementaire; les motions 1 et 2 sont classées, leurs buts étant réalisés; les motions 3, 4 et 5 sont adoptées; le postulat 1 est classé, les postulats 2 à 8 sont adoptés, de même que les 8 recommandations. x 9/90.047 - Commissions extra-parlementaires Rapport des commissions de gestion aux conseils sur les réélections pour la législature 1989-1992, des 22 et 31 août 1990 (FF III, 320). 1991 23 janvier Le Conseil des Etats prend acte du rapport. 1991 22 mars: Le Conseil national prend acte du rapport.

20 10/90.072 n Immunité parlementaire du conseiller national Ziegler. Levée N/E Commissions des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales 11/90.073 n Immunité parlementaire du conseiller national Spielmann. Levée N/E Commissions des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales x 12/90.087 én Réorganisation des services du Parlement Rapport de la Commission administrative sur la réorganisation des services du Parlement, du 22 novembre 1990. 1991 23 janvier: Le Conseil des Etats prend acte du rapport. 1991 24 janvier: Le Conseil national prend acte du rapport. x 13/91.002 - Commission de gestion/Commission des finances. Plafonnement des effectifs Rapport de la commission de gestion et de la commission des finances du 29 janvier/12 février.1991. 1991 21 mars. Décision du Conseil national: A pris acte du rapport. Motion de la Commission de gestion et Commission des finances, du 12 février 1991 Plafonnement des effectifs L'expérience a montré que l'application de la compétence du Parlement en matière de contrôle des effectifs s'est avérée peu satisfaisante: faute d'un système d'information adéquat de la part du Conseil fédéral, le Parlement n'a pas été en mesure, d'une part, d'évaluer les demandes des postes, et d'autre part, de contrôler l'affectation effective des postes supplémentaires accordés. Par ailleurs, le Conseil fédéral ne dispose pas d'instruments de gestion quantitative et qualitative du personnel. Le Conseil fédéral est par

conséquent chargé de prendre les mesures suivantes: A. Instruments pour la gestion du personnel 1. Il crée les instruments nécessaires à une gestion quantitative et qualitative du personnel. 2. Il intègre ces instruments dans la gestion des activités étatiques et dans le contrôle global d'efficacité. B. Obligation de planification 3. Il présente au Parlement, outre le plan financier de la législature, un programme de législature sur l'évolution des effectifs du personnel dans l'administration générale de la Confédération, programme qui sera élaboré à partir de plusieurs variantes de croissance. Une des variantes prévoira une croissance zéro, qui, pour la 44^e législature, devra partir du principe que l'effectif du personnel pour l'année 1995 ne doit pas dépasser l'effectif 1991. C. Projet de loi concernant le plafonnement des effectifs 4. Au terme de la mise en place des instruments énoncés aux points 1 et 2, le Conseil fédéral doit présenter un message à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral de durée limitée, modifiant les dispositions du plafonnement du personnel de la loi fédérale du 4 octobre 1974 instituant des mesures - destinées à améliorer les finances fédérales. Cette modification doit, prévoir une délégation du Parlement au Conseil fédéral des compétences en matière de plafonnement des effectifs, à titre d'essai de durée limitée (pour une législature). Ce transfert de compétences ne sera définitif que si le Parlement estime, avant la fin de la période d'essai, que la nouvelle réglementation des compétences satisfait à ses exigences de contrôle. Dans le cas contraire, la réglementation suspendue entrera à nouveau en vigueur. 5. Le message devra également montrer comment le Conseil fédéral entend renseigner le Parlement régulièrement, lors de la présentation du budget, au sujet de ses compétences en matière de fixation des effectifs et fournir au Parlement toutes les données nécessaires pour le contrôle des fluctuations des effectifs, pour la surveillance concomitante de la gestion du personnel, ainsi que pour un contrôle qualitatif de l'activité étatique.

1991 21 mars. Décision du Conseil national: La motion est adoptée. - Va au Conseil des Etats. 14/91.007 en Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport Rapport sur la 42^e session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. x 15/91.008 en Délégation auprès de l'AELE. Rapport Rapport de la délégation suisse auprès du Comité parlementaire des pays de l'AELE sur les activités de ce dernier en 1990. 1991 5 mars: Le Conseil national prend acte du rapport. 1991 13 mars: Le Conseil des Etats prend acte du rapport. 16/91.009 en Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport Rapport de la délégation suisse du 31 décembre 1990. 17/91.021 en CdG N/E. Rapport sur les inspections et les requêtes 1990 Rapport de la commission de gestion des deux conseils du mai 1991 (FF) sur les inspections et les requêtes pour l'année 1990. Initiatives a. Initiatives des cantons 18. (11758) n Berne. Médicaments. Législation, du 15 août 1973 La législation fédérale doit être développée et améliorée dans le domaine des médicaments. 1973 18 septembre. Décision du Conseil national: L'initiative est transmise au Conseil fédéral pour rapport. 1973 18 septembre. Décision du Conseil des Etats: L'initiative est transmise au Conseil fédéral pour rapport. 19/87.202 é Bâle-Ville. Politique énergétique, du 20 février 1987 Se fondant sur l'article 93,2^e alinéa, de la Constitution fédérale, le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville demande que la Confédération prenne les mesures suivantes afin que l'on parvienne à remplacer progressivement le génie nucléaire par d'autres formes de production d'énergie et à réduire la consommation d'énergie: Toutes les centrales nucléaires exploitées en Suisse doivent être désaffectées le plus rapidement possible selon un programme qui tiendra compte aussi bien des possibilités d'économie d'énergie, de la production d'énergies de substitution et des perspectives de la recherche que des aspects économiques et écologiques. Pour étayer cette mesure principale, on devrait recourir notamment aux interventions complémentaires suivantes, afin d'éviter la

construction et la mise en exploitation de nouvelles centrales nucléaires: - Réaliser les économies d'énergie potentielles, non négligeables, notamment par l'adoption d'expertises de types sévères et la fixation de puissances connectées maximales pour les appareils et machines électriques, etc. - Encourager l'information énergétique et le financement de mesures d'économie d'énergie. - Prévoir un article constitutionnel sur l'énergie instituant une redevance sur la consommation d'énergie, dont le produit serait affecté à la recherche de sources d'énergie ménageant l'environnement et renouvelables, dans la mesure du possible. Les résultats de ces recherches devraient être publiés.

- Fixer dans cet article constitutionnel un délai aux cantons pour l'adoption d'une loi sur les économies d'énergie. N Commission de l'énergie E Dobler, Bihrer, Gadiant, Huber, Jagmetti, Kündig, Lauber, Onken, Reymond, Rhyner, Riiesch, Schönenberger, (Villiger) (13) Rapport de la commission du Conseil des Etats, du 3 février 1989 1989 16 mars: Le Conseil des Etats décide de ne pas donner suite à l'initiative. Rapport de la commission de l'énergie du Conseil national du 25 avril 1990 20/87.205 é Jura. Politique énergétique, du 2 septembre 1987 Le Parlement de la République et Canton du Jura demande à l'Assemblée fédérale de réexaminer les priorités de la politique énergétique et, notamment, de reprendre la préparation d'une loi sur l'électricité visant en premier lieu à juguler le gaspillage de cette énergie. N Commission de l'énergie E Dobler, Bihrer, Gadiant, Huber, Jagmetti, Kündig, Lauber, Onken, Reymond, Rhyner, Rüesch, Schönenberger, (Villiger) (13) Rapport de la commission du Conseil des Etats, du 3 février 1989 1989 16 mars: Le Conseil des Etats décide de ne pas donner suite à l'initiative. Rapport de la commission de l'énergie du Conseil national du 25 avril 1990 21/87.207 é Fribourg. Requérants d'asile, du 7 décembre 1987 Le canton de Fribourg invite les Chambres fédérales à reprendre l'examen des moyens qui pourraient conduire à une solution d'ensemble pour les requérants d'asile et leur famille résidant en Suisse depuis plusieurs années. N/E Commissions des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales Rapport de la commission du Conseil des Etats, du 27 février 1989 1989 9 mars: Le Conseil des Etats décide de ne pas donner suite à l'initiative. Rapport de la commission du Conseil national, du 30 août 1989 x 22/88.201 é Genève. Assurance-maternité, du 29 février 1988 La Confédération est invitée à élaborer dans le plus bref délai un projet d'assurance-maternité, indépendant de l'assurance-maladie. N Commission de la sécurité sociale E Rhinow, Béguin, Bühler, Cottier, Gautier, Meier Josi, Reichmuth, Roth, Rüesch, Schallberger, Seiler (11) Rapport de la commission du Conseil des Etats, du

E. 23

novembre 1989 1989 14 décembre: Le Conseil des Etats décide de donner suite à l'initiative sous la forme du postulat suivant: Postulat de la commission du Conseil des Etats, du 23 novembre 1989 Assurance-maternité Le Conseil fédéral est invité à examiner et à présenter un rapport sur la question de savoir comment peut être mis au point dans le plus bref délai un projet d'assurance-maternité indépendante de l'assurance-maladie. Rapport de la commission du Conseil national, du 5 septembre 1990 1991 21 mars. Décision du Conseil national: Adhésion à la décision du Conseil des Etats. 23/88.202 é Saint-Gall. Techniques de recombinaison de l'ADN, du 15 mars 1988 La Confédération est invitée à édicter sans tarder des prescriptions sur les techniques de recombinaison de l'ADN en médecine, dans l'agriculture et dans l'industrie. N Darbellay, Basler, Carobbio, Eggly, Fankhauser, Frey Claude, Frey Walter, Hafner Ursula, Nabholz, Portmann, Revaclier, Scheidegger, Segmüller, Seiler Rolf, Stocker, Ulrich, Waner, Wiederkehr, Zwingli (19) E Piller,

Flückiger, Gautier, Hänsenberger, Huber, Kuchler, Lauber, (Meier Hans), Schoch, Simmen, Zimmerli (11) Rapport de la Commission du Conseil des Etats, du 2 septembre 1988 1988 15 décembre: Le Conseil des Etats décide de donner suite à l'initiative et prie le Conseil fédéral de remettre un rapport et des propositions. Rapport de la Commission du Conseil national du 9 mai 1989 1991 20 mars. Décision du Conseil national: L'initiative est remise au Conseil fédéral pour rapport et propositions. 24/88.203 é Bâle-Campagne. Chimie et environnement, du 26 mai 1988 Le parlement du canton de Bâle-Campagne demande aux Chambres fédérales: 1. de prévoir des moyens financiers suffisants pour soutenir les travaux de recherche qui ont pour but de remplacer les substances, produits et objets dangereux pour l'environnement par des substituts plus respectueux du milieu vital; 2. de créer les bases légales nécessaires pour la perception de taxes sur les substances, produits et objets dangereux pour l'environnement auxquels il n'est pas possible de renoncer totalement; 3. d'édicter des dispositions permettant de réduire au minimum la production de déchets spéciaux; 4. d'appliquer le principe du pollueur payeur (art. 2 LPE) de façon systématique, en exigeant que le prix de vente des produits générateurs de déchets en particulier de déchets spéciaux, permette de couvrir le coût de leur élimination; 5. de créer par voie législative un service d'information de la Confédération qui puisse renseigner les cantons, l'industrie et les consommateurs sur l'impact que peuvent avoir les divers produits sur l'environnement et sur les précautions à prendre lors de leur utilisation; 6. de remplacer, dans le domaine de l'environnement, la responsabilité subjective par la responsabilité causale. N/E Commissions de la santé publique et de l'environnement Rapport de la Commission de la santé publique et de l'environnement du Conseil des Etats, du 14 septembre 1989 1989 14 décembre: Le Conseil des Etats décide de ne donner aucune suite à l'initiative. Postulat de la commission de la santé publique et de l'environnement du Conseil national, du 21 février 1990 Chimie et environnement Le Conseil fédéral est invité

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.